

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Erratum

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée à l'Avis d'intention des assujettis et autre avis qui a été publié dans la section 5.4 du bulletin du 16 février 2023 (vol. 20, n°6). L'Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion concernant la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse publié à cette date est exactement le même que celui apparaissant dans le bulletin du 9 février 2023 (vol. 20 n°5). L'Avis d'octroi d'une autorisation publié ci-dessous est celui qui aurait dû être publié le 16 février 2023.

Fiducie Odyssey

Avis d'octroi d'une autorisation

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Fiducie Odyssey (nom utilisé au Québec par Odyssey Trust Company), à exercer au Québec l'activité de société de fiducie.

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation en vertu des articles 22 et suivants de *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.02.

Le fondé de pouvoir au Québec de la société de fiducie est :

- M^e Isabelle Normand
Lavery, de Billy, LLP
1, Place Ville Marie – Suite 4000
Montréal (Qc) H3B 4M4

Le siège social de la société de fiducie est situé au:

- 300, 5^e Avenue SW – Suite 1230
Calgary, (AB) T2P 3C4

Pour plus d'information concernant cette société de fiducie, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>